



Conseil économique et social

Distr. générale
9 juin 2017
Français
Original : anglais

Onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 8-17 août 2017

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

**Les noms géographiques en tant que culture, patrimoine et identité
(notamment noms topographiques utilisés par les autochtones
et les minorités, et noms en langues régionales)**

Aspects culturels de l'attribution de noms géographiques maoris en Nouvelle-Zélande

Résumé**

Les noms géographiques de la Nouvelle-Zélande témoignent de la diversité culturelle de ses populations, actuelles et passées. Ils sont le reflet de l'histoire du pays et des différents peuples qui y ont vécu. Parmi ces peuples figurent les Maoris tangata whenua¹, qui ont vécu en Nouvelle-Zélande pendant des siècles avant la colonisation des Européens et qui y sont à l'origine d'un grand nombre de noms géographiques.

Les noms géographiques participent d'une symbolique du lieu. Ils donnent un contexte à l'espace, nous aident à évoluer d'un point à un autre, permettent la communication, désignent le lieu relativement à son histoire, sont gage d'identité et source de droits. Plus précisément encore, les noms géographiques peuvent raviver ou révéler le patrimoine d'un endroit donné et les événements qui y ont eu lieu. Ils représentent notre fondement, notre place dans le monde, notre foyer, et ils sont porteurs de sens, à un niveau métaphorique, descriptif, thématique, économique, personnel ou commémoratif. La représentation physique du « monde réel » dans les noms géographiques tels qu'ils figurent sur des plans ou des cartes est importante car elle constitue un objet culturel fondamental. Or, représenter toutes ces qualités dans un nom géographique peut être un véritable défi – qui, dans le cas de la Nouvelle-Zélande, est d'autant plus complexe qu'elle compte plus d'une langue officielle.

* E/CONF.105/1.

** Le rapport, établi par Mark Dyer, Directeur du service cartographique et Président du Conseil néo-zélandais des noms géographiques (Nga Pou Taunaha o Aotearoa), et Wendy Shaw, Secrétaire du Conseil néo-zélandais des noms géographiques (Nga Pou Taunaha o Aotearoa), peut être consulté *in extenso* dans la langue d'origine uniquement, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf11.html> (E/CONF.105/38/CRP.38).

¹ « Tangata whenua » désigne les personnes originaires d'un lieu ou la population locale.



Les langues officielles de la Nouvelle-Zélande sont le maori et l'anglais. Les noms géographiques maoris sont apparus à l'époque des premières migrations, soit entre les années 800 et 950 de notre ère. Les différentes strates de l'histoire, les colonisations, les conquêtes, l'intégration et la migration saisonnière expliquent pourquoi, parfois, une réalité ou un lieu s'est retrouvé désigné par différents noms maoris. De ce fait, il est difficile de choisir quels noms retenir dans les plans, cartes et autres documents officiels modernes, notamment de savoir s'il vaut mieux retenir le toponyme le plus couramment utilisé (maori ou non) ou reprendre un nom maori utilisé à l'origine. Le désir de reconnaître, de promouvoir et d'encourager l'emploi de noms géographiques maoris existants, très présent déjà chez les premiers explorateurs, est aujourd'hui inscrit dans la législation relative à l'attribution des noms géographiques. Il est important de découvrir des noms tombés dans l'oubli afin de raviver l'histoire, le patrimoine et l'identité culturelle. Le Conseil néo-zélandais des noms géographiques est habilité par la loi à garantir que la culture et le patrimoine liés aux caractéristiques géographiques soient dûment pris en compte en ce qui concerne les noms géographiques maoris et, à ce titre :

- a) À les recenser;
- b) À promouvoir leur utilisation dans les plans et cartes officiels;
- c) À assurer la normalisation de l'orthographe employée;
- d) À veiller à ce que les Maoris soient représentés en son sein.

Les règles d'attribution des noms géographiques en Nouvelle-Zélande ont évolué et se sont étoffées au fil des ans, une importance particulière ayant été accordée à la préservation et au rétablissement des noms maoris d'origine. Les traditions orales et l'histoire sont encore aujourd'hui fortement ancrées dans la culture maorie, qui accorde un grand prix à la corrélation entre la terre et les noms qui lui sont donnés pour évoquer des récits, des événements et des mythes anciens, ce qui permet de préserver les traditions relatives à la création et suscite un sentiment d'appartenance et d'identité. S'ils n'apparaissent pas toujours dans les écrits des premiers Européens, les noms géographiques maoris n'en ont pas moins perduré dans la tradition orale et sont encore utilisés aujourd'hui par les Maoris. Depuis les années 1970, on assiste à un mouvement soutenu en faveur d'une plus grande reconnaissance de la place des noms géographiques maoris dans l'histoire et la culture néo-zélandaises – ce dont témoignent la loi de 1975 relative au Traité de Waitangi et la loi de 1987 relative à la langue maorie (révisée en 2016). C'est ce qui explique un regain d'intérêt pour les noms géographiques maoris, consacré, en particulier, dans les dispositions du Traité de Waitangi², qui reconnaît dans le rétablissement des noms géographiques maoris un acte de réparation d'ordre culturel.

² Accord signé par les représentants de la Couronne britannique et les chefs de la plupart des tribus maories lorsque la Nouvelle-Zélande a été désignée comme colonie britannique en 1840.